*Œuvres complètes de Rutebeuf*, J. Bastin & E. Faral, 1959-1960 : Paris, Picard, vol. 1, pp. 323-329.

**Les ordres de Paris.**

I

En non de Dieu l’esperité

Qui trebles est en unité,

Puissé je conmencier a dire

Ce que mon cuer m’a endité !

Et se j’en di la verité,

Nus ne m’en doit tenir a pire.

J’ai conmencie ma matire

Sus cest siecle qu’adés empire,

Ou refroidier voi charité[[1]](#footnote-2) ;

Ausi s’en vont sanz avoir mire[[2]](#footnote-3)

La ou li deables les tire,

Qui Dieu en a desherité.

II

Par maint samblant, par mainte guise[[3]](#footnote-4)

Font cil qui n’ont ouvraingne aprise

Par qoi puissent avoir chevance :

Li un vestent cotele grise[[4]](#footnote-5)

Et li autre vont sanz chemise[[5]](#footnote-6),

Si font savoir lor penitance[[6]](#footnote-7).

Li autre, par fausse samblance,

Sont seignor de Paris en France,

Si ont ja la cité porprise[[7]](#footnote-8).

Diex gart Paris de mescheance

Et la gart de fausse creance[[8]](#footnote-9),

Qu’ele n’a garde d’estre prise !

III

Li Barré sont prés des Beguines[[9]](#footnote-10),

Set vint[[10]](#footnote-11) en ont a lor voisines :

Ne lor faut que passer la porte,

Que[[11]](#footnote-12), par auctoritez devines[[12]](#footnote-13),

Par examples et par doctrines

Que li uns d’aus a l’autre porte,

N’ont pooir d’aler voie torte[[13]](#footnote-14) ;

Honeste vie les deporte

Par jeünes, par desciplines,

Que li uns d’els l’autre conforte.

Qui tel vie a ne s’en resorte,

Quar il n’ont pas geté sanz sines[[14]](#footnote-15) !

IV

L’Ordre aus Beguines est legiere[[15]](#footnote-16),

Si vous dirai en quel maniere :

L’en s’en ist bien por mari prendre.

D’autre part, qui besse la chiere[[16]](#footnote-17)

Et a robe large et pleniere

Si est beguine sanz li rendre[[17]](#footnote-18) ;

Si ne lor puet on pas deffendre[[18]](#footnote-19)

Qu’eles n’aient de la char tendre ;

S’eles ont un poi de fumiere,

Se Diex lor voloit por ce rendre[[19]](#footnote-20)

La joie qui est sanz fin prendre,

Sains Leurens l’achata trop chiere.

V

Li Jacobin sont si preudomme[[20]](#footnote-21)

Qu’il ont Paris et si ont Romme[[21]](#footnote-22)

Et si sont roi et apostole

Et de l’avoir ont il grant somme ;

Et qui se muert, s’il ne les nomme

Por executor, s’ame afole ;

Et sont apostre par parole[[22]](#footnote-23) :

Bon fu tel gent mise a escole.

Nus n’en dit voir c’on ne l’assomme :

Lor haïne n’est pas frivole ;

Je qui redout ma teste fole[[23]](#footnote-24)

Ne vous di plus, més qu’il sont homme.

VI

Se li Cordelier por la corde[[24]](#footnote-25)

Pueent avoir la Dieu acorde,

Bon[[25]](#footnote-26) sont de la corde encordé.

La Dame de Misericorde,

Ce dient il, a els s’acorde,

Dont ja ne seront descordé.

Més l’en m’a dit et recordé

Que tels moustre au digne Cors Dé

Samblant d’amor qui s’en descorde.

N’a pas granment que concordé[[26]](#footnote-27)

Fu par un d’aus et acordé

Un livres dont je me descorde.

VII

L’Ordre des Sas est povre et nue[[27]](#footnote-28) ; *fol. 181 v°*

Et si par est si tart venue[[28]](#footnote-29)

Qu’a paines seront soustenu.

Se Diex ot tel robe vestue[[29]](#footnote-30)

Comme il portent parmi la rue,

Bien ont[[30]](#footnote-31) son abit retenu :

De ce lor est bien avenu.

Par un homme[[31]](#footnote-32) sont maintenu :

Tant comme il vivra, Diex aiüe[[32]](#footnote-33) !

Se mort le fet de vie nu,

Voisent la dont il sont venu,

Si voist chascuns a la charrue !

VIII

Li rois a mis en un repaire[[33]](#footnote-34)

(Més je ne sai pas por qoi faire)

Trois cens avugles route a route.

Parmi Paris en va trois paire[[34]](#footnote-35) ;

Toute jor ne finent de braire :

« Aus trois cens qui ne voient goute ! »

Li uns sache, li autres boute,

Si se donent mainte çacoute,

Qu’il n’i a nul qui lor esclaire.

Se feus i prent, ce n’est pas doute[[35]](#footnote-36)

L’Ordre sera brullee toute,

S’avra li rois plus a refaire.

IX

Diex a non de filles avoir[[36]](#footnote-37),

Més je ne poi onques savoir

Que Diex eüst fame en sa vie.

Se vous creez mençonge a voir

Et la folie por savoir,

De ce vous cuit[[37]](#footnote-38) je ma partie.

Je di que Ordres n’est ce mie,

Ainz est baras et tricherie

Por la fole gent decevoir :

Hui i vint, demain se marie ;

Le lingnage sainte Marie

Est hui plus granz qu’il n’ere ersoir.

X

Li rois a filles a plenté[[38]](#footnote-39)

Et sin a si grant parenté

Que nus ne l’oseroit atendre.

France n’est pas en orfenté ;

Se Diex me doinst bone santé,

Ja ne li covient terre vendre[[39]](#footnote-40)

Por paor de l’autre deffendre,

Quar li rois des filles engendre

Et ses filles refont auté.

Ordre l’apelent Alixandre[[40]](#footnote-41),

Si qu’aprés ce qu’il sera cendre

Sera cent anz de lui chanté.

XI

La Trinité pas ne despris[[41]](#footnote-42) :

De ce c’ont aüné et pris[[42]](#footnote-43)

Envoient le tiers a mesure

Outre mer reambre les pris.

Se ce font que j’en ai apris,

Ci a charité nete et pure.

Ne sai s’il partent a droiture[[43]](#footnote-44) :

Je voi deça les pommiaus luire

Des manoirs qu’il ont entrepris ;

S’il font dela[[44]](#footnote-45) tel forneture,

Bien oevrent selonc l’escripture[[45]](#footnote-46)

Si n’en doivent estre repris.

XII

Li Vaus des escoliers m’enchante[[46]](#footnote-47) [[47]](#footnote-48),

Qui quierent pain et si ont rante,

Et vont a cheval et a pié.

L’Université, la dolente,

Qui se complaint et se demente,

Trueve en aus petit d’amistié ;

S’a ele d’aus eü pitié,

Més il se sont bien aquitié

De ce que l’Escripture chante[[48]](#footnote-49) :

Quant l’en a mauvés respitié,

Trueve l’en puis l’anemistié,

Quar li maus fruis ist de male ente.

XIII

Cil de Chartrouse sont moult sage[[49]](#footnote-50),

Quar il ont lessié le boschage

Por aprochier la bone vile.

Ici ne voi je point d’outrage :

Ce n’estoit pas lor heritage[[50]](#footnote-51)

D’estre toz fors en itel pile !

Nostre creance torne a guile,

Mençonge devient evangile,

Nus n’est més saus sanz beguinage,

Preudon n’est creüz en concile

Ne que deus gent contre deus mile :

A ci dolor et grant domage.

XIV

Tant com li Guillemin esturent[[51]](#footnote-52)

La ou li grant preudomme furent[[52]](#footnote-53)

Ça en arrier comme renclus,

Itant servirent Dieu et crurent ;

Més, maintenant qu’il se recrurent,

Si ne les dut on croire plus.

Issu s’en sont comme conclus[[53]](#footnote-54).

Or gart uns autres le renclus[[54]](#footnote-55),

Qu’il en ont bien fet ce qu’il durent !

De Paris sont un poi ensus[[55]](#footnote-56),

S’aprocheront de plus en plus :

C’est la reson por qoi s’esmurent[[56]](#footnote-57).

*Expliciunt les ordres de Paris.*

*Manuscrits* : *A*, fol. 181 r° ; *B*,fol. 66 v° ; *C*,fol. 1 r°.

*Texte et graphie de A.*

*Titre omis dans C —* 2 *B* Qui est tribles ; *C* troibles — 3 *B* c. et d. — 4 *BC* mes cuers ; *B* m’ *mq. —* 5 *BC* je di — 15 *BC* P. qu’il p.— 22 *B* meeschance — 23 *B* Qui le g. — 25 *B* barrez — 26 *B* .LXX., *C* .IX.XX. — 28 *B* Qui par auctorité — 36 *BC* n’a ; *B* jete sans sines, *C* gite sans s. ; *AC* signes — 37 *B* au b. — 42 *C* b. pour li — 48 *B* S.Loranz, *C* Sains Lorans — 49 *B* si *mq. —* 52 *B* De l’a. ront il si g. — 53 *BC* seil nes n. — 54 *B* executors, *C* executeurs ; *C* s’a. est fole — 56 *BC* Buer ; *C* tes g. *—* 58 *B* Lor ; ame — 63 *BC* Buer — 71 *AB* par .II. d’aus ; *B* et recordé — 74 *A* Ensi par — 75 *B* Que enviz, *C* Qu’a envis — 77 *B* porte — 80 *B* Par. .II. home ; *AB* soustenu — 82 *BC* mors ; *A* mu — 84 *Dans B, ce vers est rem­placé par le vers* 81*,* *répété ainsi une seconde fois. —* 86 *B* sai pas *mq.* ; *C* M. ne sai pas bien p. — 87 *B* tout a rote — 90 *B* A t. — 91 *B* autre — 92 *BC* sacoute — 94 *B* feu — 97 *A* des f. — 98 *C* ne puis ; *B* nesoi o. de voir — 102 *B* vous qui je ; C quit — 103 *BC* ordre — 106 *A* H. vienent — 107 *C* *mq.* ; *B* Li lignages — 108 *B* Est p. g. que ne fu e. — 110 *BC* s’en a — 111 *C* Qu’il n’est nuns qui l’osast — 113 *B* done — 114 *B* nel covenist ; *BC* rendre —118 *BC* Ordres le truevent (*B* les) — 119 *B* ce que s. — 120 *C* S. de lui .C. ans chantei — 121-132 *B mq. —* 122 *C* De quanqu’il ont l’annee p. — 134 *B* Il q. — 137 *B* etse germante — 138 *B* aus po d’a. — 139 *C* Ce ele d’ex eüst p. ; *B* eü d’aus —143 *B* Puis i truev’on— 144 *B* vient — 145 *BC* s. bien s. — 146 *B* ont *mq. —* 154 *C* Preudons — 164 *B* reclus — 168 *C* raisons ; *BC* por qu’il — *B* Explicit des ordres de Paris ; *C* *l’explicit mq.*

1. Allusion au « refrigescet charitas » de Matthieu, XXIV, 12, concernant l’approche des temps derniers et souvent rappelé par les adversaires des Frères (cf. *De Periculis*,p. 40, etc.). [↑](#footnote-ref-2)
2. 10-12. A cause de l’altération de la foi par les faux prédicateurs des temps derniers. [↑](#footnote-ref-3)
3. 13-15. Cette intention de trouver subsistance sans travailler explique, selon l’auteur, la prétendue vocation de ceux qu’il va dénombrer et qui vivaient de la mendicité. — *Par coi* dépent de *Font* (« s’arrangent pour pouvoir... »). [↑](#footnote-ref-4)
4. Les Cordeliers. Cf. *B* 53-54. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les Jacobins. Cf. *D* 89-90 ; *K* 37. [↑](#footnote-ref-6)
6. *font savoir* par la manière de se vêtir qui vient d’être indiquée. [↑](#footnote-ref-7)
7. *porprise*,«conquise » ou plus précisément « encerclée » (voir Notice). [↑](#footnote-ref-8)
8. *de fausse creance*,c’est-à-dire de l’hérésie impliquée par l’institution des Mendiants. [↑](#footnote-ref-9)
9. 25-36. Cf., au sujet des béguines, outre la Notice, *F* 154-174 et notes, et *S* 166-169. [↑](#footnote-ref-10)
10. *Sept vint.* Geoffroi de Beaulieu dit quatre cents. [↑](#footnote-ref-11)
11. *Que*,«en sorte que » (grâce à des visites faciles). [↑](#footnote-ref-12)
12. 28-34. Ironique. Cf. *Collectiones* (p. 274), au sujet de ceux qui fréquentaient les Béguines : « sub praetextu audiendae confessionis, vel impendendae doctrinae salutaris, quotidianis colloquiis ac immoderata familiaritate conjunguntur eisdem ». Ceux que Rutebeuf mettait en cause à ce propos dans les *Règles* étaient les Jacobins : ce sont ici les Barrés. En 1259, date probable du dit des *Règles*,il n’y avait pas encore de voisinage entre les Barrés et les Béguines. [↑](#footnote-ref-13)
13. *aller voie torte*,«s’égarer », au propre et au figuré. [↑](#footnote-ref-14)
14. *signes* (*A C*)ne peut pas être le moderne *signes* (*< signa*),qui ne donnerait pas de sens*.* C’est *sines* (*B*), « le nombre six », amené en « jetant » les dés et qui était un coup heureux, au contraire de l’*ambesas.* Entendre : « ils n’ont pas jeté leurs dés sans amener de six » et, par métaphore ordinaire, « ils ont eu de la chance ». [↑](#footnote-ref-15)
15. 37-48. Voir la Notice. [↑](#footnote-ref-16)
16. En signe d’humilité. [↑](#footnote-ref-17)
17. « sans cependant entrer en religion ». [↑](#footnote-ref-18)
18. 43-44. Pour ce genre d’expression, cf. *M* 61-64. — *fumiere*,«fumée pour fumer les viandes », proposé dubitativement dans le T.-L. n’est guère probable. La men­tion, au vers 48, de saint Laurent (« qui pour Dieu fu rosti », *De triacle et de venin*,dans Jubinal, *Nouv. rec.*, t.I, p. 368) fait plutôt penser au sens « si, brûlant (de besoin amoureux), elles dégagent un peu de fumée... » : cf. *Dit des mais* (Jubinal, *ouvr. cité*, t. I, pp. 185-186). [↑](#footnote-ref-19)
19. 46-48. Pour ce thème du salut éternel qu’on voudrait acheter à bon compte, cf. *F* 53-60 et note. [↑](#footnote-ref-20)
20. 49-60. Reprise peu cohérente d’une série de griefs plusieurs fois énoncés dans des poèmes antérieurs. [↑](#footnote-ref-21)
21. 50-51. Il est douteux que soit ici visé tel ou tel pape en particulier. [↑](#footnote-ref-22)
22. 55-56. « Et ils sont apôtres, à leur dire : c’est un bonheur (toujours à leur dire) que des gens comme eux (les Jacobins) aient été mis à l’école (en deux sens : qu’ils aient été dans les écoles et, selon l’expression toute faite, qu’ils aient été instruits) ». *bon = buer*;cf. Tobler, *Verm. Beitr*., I, n° 12, et T.-L., I, 1049. [↑](#footnote-ref-23)
23. *ma teste fole*,«les dangers auxquels m’exposent mes imprudences ». [↑](#footnote-ref-24)
24. 61-72. Pour ces jeux de mots, cf. *A* 16 ss. [↑](#footnote-ref-25)
25. *Bon.* Cf. v. 56 et note. [↑](#footnote-ref-26)
26. 70-72. Il s’agit de l’*Introductorius* mis par Gérard de Borgo San Donino en tête dela *Concordia veteris et novi testamenti* de Joachim de Flore. Il est peu pro­bable que Rutebeuf ait voulu parler de deux auteurs, surtout que Gérard seul était franciscain, Joachim étant cistercien ; et d’autre part, au point de vue de l’expression, *deus d’aus* est choquant. La leçon *deus* est donc suspecte. Le ms. *C* donne *un* ; les mss. *A* et *B* donnent *II*,qui doit être une mauvaise lecture de *ù* (la même erreur est certaine dans *B* au vers 80). [↑](#footnote-ref-27)
27. 73-84. Voir Notice. Cf. *M* 49-52 ; *O* 795-810 ; *S* 166-169. [↑](#footnote-ref-28)
28. La leçon *Ensi* de *A* redoublerait le *si* suivant. — *tart venue.* C’est des Sachets que Guillaume de Saint-Amour, dans ses *Responsiones*,art. 8, semble avoir voulu parler lui aussi en 1256, comme d’une « secte » nouvellement venue à Paris. [↑](#footnote-ref-29)
29. 76-77. Comme ils le prétendaient, ainsi que les Jacobins. Voir dans les *Responsiones* de Guillaume de Saint-Amour, art. 21, un écho des polémiques relatives aux vêtements portés par le Christ. [↑](#footnote-ref-30)
30. *Bien ont*..., «ils ont bien fait de... » [↑](#footnote-ref-31)
31. *Par un homme*,par le roi Louis IX. — *soustenu* (*A* *B*)a été rejeté pour éviter la rime du même au même (v. 75). [↑](#footnote-ref-32)
32. Allusion au proverbe : « Tant com dure, tant aïue ! » (Morawski, n° 2284). [↑](#footnote-ref-33)
33. 85-96. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-34)
34. *trois pere*, «des groupes de trois par trois ». *Paire*,anciennement invariable, exprime le plus souvent l’idée de personnes ou de choses formant un ensemble. — Cf. *Q* 72 ; *R* 123 (où *peres*,au pluriel, rime avec *necesseres*) ; *AE* 243. [↑](#footnote-ref-35)
35. 94-96. Plaisanterie amenée sans doute par le mot *esclaire*,pris d’abord comme « rendre la vue », puis comme « faire des éclairs ». [↑](#footnote-ref-36)
36. 97-108. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-37)
37. *cuit*,ind. pr. 1 de *quitter.* [↑](#footnote-ref-38)
38. 109-120. L’auteur, mentionnant les « Ordres » à raison d’un par strophe, il devrait s’agir d’autres filles que les Filles-Dieu, auxquelles est consacrée la strophe précédente. Mais l’on ne connaît pas d’institution de Filles-le-Roi, sinon par ce qu’en feraient supposer les vers 55-58 de la *Chanson des Ordres.* Comme, dans ce dernier poème, les Filles-Dieu ne sont pas mentionnées, on est amené à penser finalement que Filles-Dieu et Filles du Roi doivent être à peu près la même chose, avec cette différence que saint Louis, comme il est dit à propos de sa fondation d’une rente de 400 livres pour les Filles-Dieu, aurait ainsi permis à l’institution déjà existante des Filles-Dieu de recevoir un lot de pensionnaires nouvelles, au nombre de 200 (comme il résulte d’un acte mentionné par Du Breuil, p. 566). [↑](#footnote-ref-39)
39. 114-115. Comme les croisés vendant leurs terres pour financer leur expédition. — *l’autre* (terre), « la Terre Sainte ». [↑](#footnote-ref-40)
40. *Alixandre*,à cause de sa générosité ; cf. *De la dent* (M. R., t. I, p. 148), v. 32 : « li aver sunt Alixandre », c’est-à-dire : « les avares passent, contre la vérité, pour des Alexandre ». Mais aux vers suivants (119-120) Rutebeuf interprète malignement le motif en laissant entendre, comme ailleurs (ci-dessus, v. 81 ; *J* 107-116, 136-140), que le roi n’est pas éternel. [↑](#footnote-ref-41)
41. 121-132. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-42)
42. 122-124. Conformément à l’article 2 de leur règle. [↑](#footnote-ref-43)
43. « Je ne sais s’ils font ce partage comme ils le doivent. » Doute expliqué par les deux vers suivants, où il s’agit de leurs dépenses pour construire à Paris (*deça*). [↑](#footnote-ref-44)
44. *dela*,« outre mer », « S’ils dépensent de même en Terre Sainte... » [↑](#footnote-ref-45)
45. *l’escripture*, « le texte de leur règle ». [↑](#footnote-ref-46)
46. *m’enchante*,«trouble ma raison ». Expliqué par la suite : « ils possèdent et pourtant ils mendient ». Ils mendiaient en effet : cf. *Crieries de Paris*,v*.* 83. [↑](#footnote-ref-47)
47. 133-144. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-48)
48. 141-144. De l’Écriture (Matthieu VII, 17-18) ne vient que la formule du v. 144, souvent répétée sous forme de proverbe (Morawski, nos 520, 1201 ; etc.). L’idée des v. 142-143 vient d’ailleurs et s’apparente à une autre, répandue sous des formes diverses (Morawski, n° 1088 : « Lerres n’amera ja celui qui le respite de fourches » ; cf. n° 1088 et Werner, p. 38, nos 45, 46, 47). [↑](#footnote-ref-49)
49. 145-146. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-50)
50. 149-150. Ironique. [↑](#footnote-ref-51)
51. 157-168. Voir Notice. [↑](#footnote-ref-52)
52. 158-159. Dans les lieux déserts où vivaient les ermites. [↑](#footnote-ref-53)
53. Ils ont quitté leurs ermitages, en gens convaincus d’erreur ou de mensonge (expliqué par les deux vers qui précèdent : ayant changé de vie, ils ne méritent plus d’être crus). [↑](#footnote-ref-54)
54. 164-165. Ils en ont fait assez : au tour d’un autre de vivre en ermitage ! [↑](#footnote-ref-55)
55. A Montrouge. [↑](#footnote-ref-56)
56. *s’esmurent*,«se sont déplacés ». [↑](#footnote-ref-57)